

Politique de Gestion des résidus miniers

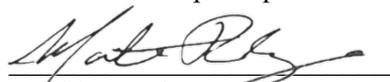
Canadian Royalties Inc. (CRI) est une société minière engagée envers la protection de l'environnement et le respect des communautés. Dans le cadre de son adhésion envers l'initiative *Vers le Développement Minier Durable* de l'Association minière du Canada, CRI tient à démontrer son engagement envers :

- La protection de la santé et de la sécurité du public;
- La gestion responsable des résidus miniers dans le but de réduire au minimum les dommages potentiels
- L'affectation des ressources appropriées pour soutenir les activités de gestion des résidus miniers et la mise en place d'un système de gestion des résidus avec l'aide des employés, des entrepreneurs et des consultants;
- L'établissement d'une culture organisationnelle qui favorise l'apprentissage, la communication et l'identification précoce des problèmes;
- La participation à l'intervention d'urgence et au rétablissement après l'incident, en collaboration avec les autorités réglementaires appropriées et les communautés d'intérêts.

Cet engagement se traduit de manière concrète par les actions suivantes :

- Planifier, concevoir, construire et opérer les parcs à résidus miniers d'une façon qui réduise les effets, les risques et les obligations à long terme;
- S'assurer que la gestion des résidus miniers respecte les exigences légales et qu'elle est conforme aux pratiques d'ingénierie raisonnables et prudentes, aux critères de conception établis, aux normes et lignes directrices de l'entreprise et au système de gestion des résidus miniers de CRI
- Consulter les communautés d'intérêts pour tenir compte de leurs commentaires relativement à la conception (y compris l'emplacement), à l'opération et à la gestion du parc à résidus miniers
- Gérer les parcs à résidus miniers en fonction des risques identifiés par l'application des Meilleures Technologies Existantes (MTE) et des Meilleures Pratiques Applicables (MPA) dans le but de réduire au minimum les dommages potentiels et de satisfaire aux exigences sociales et environnementales ainsi qu'aux exigences de performance et de gouvernance de l'entreprise
- Gérer tous les solides et les eaux dans les aires prévues à cet effet
- Instaurer un programme continu de revue, y compris la revue indépendante, et chercher continuellement à améliorer l'aspect santé-sécurité et la performance environnementale par la gestion du risque propre au parc à résidus miniers en question
- Mettre en place les mesures d'imputabilité, d'autorité et de compétence qui permettent de prendre des décisions appropriées par rapport aux risques qu'une décision entraîne

Ces engagements incluent également l'ensemble des infrastructures de gestion des résidus miniers, des stériles et des eaux de CRI, le pont-seuil à l'exutoire du lac du Bombardier ainsi que les systèmes de traitement des eaux minières. Cette politique assure la prise en charge diligente de ces infrastructures..



Mathieu Roberge

Directeur Général Opérations

1^{er} mars 2024